

ASSURANCE PROTECTION MULTIRISQUE CHANTIER

Déclaration de chantier

1 SOUSCRIPTEUR

LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST SOUSCRITE POUR LE COMPTE DE :

N° DE SOCIÉTAIRE

SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ
OU PROPRIÉTAIRE :

REPRÉSENTÉ PAR :

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
OU GÉRANT D'IMMEUBLE :

2 CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

CHAMP D'APPLICATION : les opérations de construction relevant de la loi 79-12 du 4 janvier 1978. Celles-ci doivent être réalisées en France hors COM et portent exclusivement sur les parties communes de bâtiments commerciaux, tertiaires, collectifs d'habitation ou à usage mixte.

ADRESSE COMPLÈTE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION :

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

INTERVENTION SUR STRUCTURE PORTEUSE : OUI NON
(ensemble des éléments qui exercent une fonction de soutien)

REPRISE EN SOUS ŒUVRE : OUI NON

RENFORCEMENT DES FONDATIONS : OUI NON

CRÉATION DE SOUS-SOLS : OUI NON

DATE PRÉVUE DE
COMMENCEMENT DES TRAVAUX

DATE PRÉVUE
D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

3 COÛT DE L'OPÉRATION

COÛT TOTAL DE VOTRE OPÉRATION TTC (TRAVAUX ET HONORAIRES COMPRIS HORS HONORAIRES SYNDIC) :

€

Coût des travaux jusqu'à 15 000 €	Coût des travaux de 15 001 € jusqu'à 90 000 €	Coût des travaux de 90 001 € à 190 000 € TTC	Coût des travaux de 190 001 € à 500 000 € TTC	Coût des travaux de 500 001 € à 1 100 000 € TTC	
Prime forfaitaire TTC 1 009,00 €	Prime forfaitaire TTC 1 833,00 €	Prime forfaitaire TTC 2 297,00 €	Taux TTC 2 %	Taux TTC 1,93 %	
Coût des travaux de 1 100 001 € à 2 000 000 € TTC	Coût des travaux de 2 000 000 € à 6 000 000 € TTC	Coût des travaux supérieur à 6 000 000 € TTC			Montant de la prime TTC de :
Taux TTC 1,87 %	Taux TTC 1,75 %	Tarification sur mesure auprès de RCB (01 42 85 33 33) souscription.do@galian.fr			+ Frais de dossier par chantier :
					48,00 €
					Soit un montant total TTC de :

4 INTERVENANTS

PARTICIPANTS À L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION :

MAÎTRISE D'ŒUVRE : (joindre impérativement la convention et l'attestation décennale)

Maîtrise d'œuvre complète obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 300 000 € TTC.

NB : Pas de recours à maîtrise d'œuvre si une seule entreprise intervient sur le chantier.

MISSION	NOM	HONORAIRES TTC

CONTRÔLEUR TECHNIQUE : (joindre impérativement la convention, l'attestation décennale et le RICT)

Contrôle technique avec mission L + LE obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 300 000 € TTC en cas de travaux comportant une intervention sur la structure porteuse (suppression ou modification d'éléments porteurs, création de sous-sols, création de planchers intermédiaires, reprise en sous-oeuvre...).

BET : (joindre impérativement la convention, l'attestation décennale et la note de calculs) BET Structures obligatoire en cas de travaux de reprises en sous-oeuvre, de renforcement de fondations, de création de sous-sols.

MISSION	NOM	HONORAIRES TTC

ENTREPRISES :

NOM	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DU MARCHÉ TTC

Joindre impérativement la copie du devis et l'attestation décennale de chaque intervenant.

Je soussigné, déclare que les réponses ci-avant sont, à ma connaissance, conformes à la vérité et que j'ai été informé qu'elles constituent des éléments d'appréciation du risque dont il est tenu compte pour la fixation de la prime et qu'en conséquence, toute omission ou déclaration inexacte m'expose, en cas de conclusion du contrat, en qualité de souscripteur, à supporter sur mon patrimoine personnel tout ou partie des indemnités, conformément aux dispositions des articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances.

Fait à

Le

Signature et cachet du souscripteur :

FORMULAIRE À RETOURNER PAR MAIL À :

SOUSCRIPTION.DO@GALIAN.FR

**ENVOYER VOTRE RÈGLEMENT LIBELLÉ
À L'ORDRE DE RCB À :**

RCB – GROUPE SATEC

4 PLACE DU 8 MAI 1945

CS 90168 –92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX